



AVIS PUBLIC

AVIS est donné par le soussigné, directeur général par intérim, que le Règlement numéro 380-10 (10-RM-03) pour abroger et remplacer le règlement portant le numéro 300-06 (06-RM-03) pour régir les zones de stationnement ainsi que les arrêts dans les limites de la Municipalité de Cantley, a été adopté par le conseil municipal le 11 janvier 2011.

Toute personne intéressée peut consulter ledit règlement au bureau du Directeur général au 8, chemin River, Cantley (Québec), durant les heures normales de bureau.

Veillez noter que l'avis public est également sur le site Internet à l'adresse : www.cantley.ca sous la rubrique « Avis publics ».

DONNÉ à Cantley ce 14^{ième} jour du mois de janvier deux mille onze.

Jean-Pierre Valiquette
Directeur général par intérim

